



Mission de Volontariat en Engagement de Service Civique

Faune sauvage et politique européenne de développement Rural

La Fédération nationale des chasseurs assure la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier par l'intermédiaire des fédérations départementales et interdépartementales des chasseurs.

La gestion des surpopulations de sanglier et des grands ongulés en France peut générer localement des problématiques de développement agricole et rural : gestion des exploitations et maintien de leur compétitivité, aménagement du territoire, cohabitation sur les espaces naturels, problèmes sanitaires, problèmes de sécurité publique, conservation de la biodiversité etc.

La FNC souhaite réfléchir avec les partenaires agricoles à la faisabilité d'une mesure de développement rural concernant le maintien de compétitivité d'exploitations agricoles (zones « points noirs » CE...), par l'amélioration de la connaissance, la formation et la prévention du risque inhérent aux concentrations locales de grand gibier.

Actions à mettre en œuvre :

- Elaboration - préparation d'un groupe de travail en lien la FNC et l'APCA (sous réserve d'accord)
- Analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menace liés aux grands ongulés sur des territoires ruraux de référence en lien avec des programmes en cours comme les programmes régionaux de développement Rural (Ex zone méditerranéenne, Grand -Est, Montagne)
- Etude de benchmarking à l'échelon national et européen notamment de mesures mobilisées ou créés dans le domaine de la connaissance et gestion des populations de grands ongulés, dans les différents Etats Membres
- Identification d'enjeux et d'objectifs stratégiques de développement rural autour de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- Identification et description d'actions relatives à la maîtrise de la compétitivité des exploitations agricoles et à la protection des exploitations contre les populations de grand gibier, éligibles à des fonds de financement

Profil :

- Avoir moins de 26 ans

Savoir-être, intérêt et motivation :

- Intérêt pour la mission proposée
- Souhait de mener une mission de volontariat associatif

Type de contrat :

- Contrat d'engagement de Service Civique de 8 à 10 mois
- 28 à 35 heures / semaine sur 4 à 5 jours

Lieu et conditions :

- Le (la) volontaire sera basé(e) au siège social de la Fédération Nationale des Chasseurs à Issy les Moulineaux

Indemnisation :

- 580.55 € net par mois, suivant la législation
- 200 € pour « frais de subsistance » défalqué des charges sociales
- Ticket restaurant
- 50% de l'abonnement Navigo

Pour tout renseignement supplémentaire, consulter :

- Site Internet de l'Agence du Service
- Site Internet de la Fédération Nationale des Chasseurs

Poste à pourvoir dès que possible

Toute candidature doit être adressée par email (servicecivique@chasseurdefrance.com)